



**DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE BEAUVAIS
CANTON DE MOUY
MAIRIE DE HERMES**

DECISION N°2023-08

**OBJET : CREATION D'UNE SIGNALÉTIQUE EN CENTRE VILLE -2EME PHASE –
DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Maire de la commune de Hermes,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu la délibération n°2020-013 du 28 mai 2020 relative aux délégations du maire pour le conseil municipal,

Considérant le projet de création d'une signalétique en centre-ville,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le projet de la création d'une signalétique en centre-ville et de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional selon le plan de financement ci-dessous :

Financier	Taux	Montant
Conseil Régional	50%	6 245,15€
Commune	50%	6 245,15€
TOTAL	100 %	12 490,30€

Article 2 : de faire inscrire les crédits dans le Budget Primitif de l'exercice 2023,

Article 3 : de transmettre la présente décision au contrôle de légalité.

Fait à Hermes, le 27 mars 2023

Le Maire,

Grégory BAFFANDRE



Mairie 17 Rue du 11 Novembre 60370 Hermes

Tél. : 03.44.07.50.06 Courriel : mairie@ville-hermes.fr Site : <http://www.ville-hermes.fr>